



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS**

L'An Deux mille Vingt-Trois et le mardi onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **AUNAI** Nicolas, **CHARENTREUIL** Daniel, **DUCHÊNE** Éric, **GIARD** Jean-Claude, **LORETO** Steeve, et mesdames **ANTONIO** Evelyne, **ARTORÉ** Danièle, **BOUQUETY** Isabelle, **GIARD** Carole, **MONTEIRO** Delphine

Absent :

Monsieur **HOARAU** Fabrice

Monsieur **GUEDON** Bernard

Madame **PAILLANCE** Chantal

Madame **SIMON** Emeline

Monsieur **LORETO** Steeve est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

OBJET :

- **Taux imposition 2023**
- **CA CG 2022 Commune**
- **Reprise des résultats de la commune**
- **Affectation des résultats de la commune**
- **Budget primitif 2023**
- **Adhésion à la compétence « développement des usages et services numériques » du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique**
- **Questions diverses**



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau
MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)
☎ 01 64 58 90 01
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



VOTE TAUX IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'aux vues de la situation financière de la commune, des baisses de dotations et de la conjoncture actuelle, il est dans l'obligation de proposer d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 39.12 %

Taxe Foncière Non Bâti : 57.92 %

Taxe d'habitation : 19.87%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les taux proposés pour l'année 2023

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire sort de la pièce, Madame BOUQUETY Isabelle présente le compte administratif et le compte de gestion de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES 2022		539.560,54. €		
RECETTES 2022		595.338,03 €		
RESULTAT EXERCICE 2022	EXC	55.777,49. €		EXC
RESULTAT 2021			124.870,35 € €	EXC
Part affectée à l'investissement			-85.108,15€	DEF
RESULTAT DE CLOTURE 2022			95.539,69 € €	EXC
INVESTISSEMENT				
DEPENSES 2022		62.997,92 €		
RECETTES 2022		99.224,43 €		
RESULTAT EXERCICE 2022	EXC	36.226,51 €		
RESULTAT 2021			-85.108,15	DEF
RESULTAT DE CLOTURE 2022			-48.881,64	DEF
SOLDE D'EXECUTION			46.658,05 €	EXC



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES 2022		539.560,54 €		
RECETTES 2022		595.338,03 €		
RESULTAT EXERCICE 2022	EXC	55.777,49 €		EXC
RESULTAT 2021			124.870,35 € €	EXC
Part affectée à l'investissement			-85.108,15€	DEF
RESULTAT DE CLOTURE 2022			95.539,69 € €	EXC
INVESTISSEMENT				
DEPENSES 2022		62.997,92 €		
RECETTES 2022		99.224,43 €		
RESULTAT EXERCICE 2022	EXC	36.226,51 €		
RESULTAT 2021			-85.108,15	DEF
RESULTAT DE CLOTURE 2022			-48.881,64	DEF
SOLDE D'EXECUTION			46.658,05 €	EXC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif présentés ci-dessus.

REPRISE DES RESULTATS

Monsieur le Maire présente le résultat 2022 COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE 2021 : 124.870,35 €

DEPENSES 2022 : 539.560,54 €

RECETTES 2022 : 595.338,03 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE : 55.777,49 €

Part investissement 2022 -85.108,15 €

RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE : 95.539,69 €



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau
MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)
☎ 01 64 58 90 01
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT DE CLOTURE DEFICITAIRE 2021 : 85.108,15 €

DEPENSES 2022 : 62.997,92 €

RECETTES 2022 : 99.224,43 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE : 36.226,51€

RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE DEFICITAIRE : -48.881,64 €

Résultat de clôture 2022 : 46.658,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le résultat à affecter pour la Commune tel que proposé ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE 2022

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2022 comme suit :

Affectation du déficit global d'investissement :

- 48.881,64 € au compte R 1068.

Affectation de l'excédent global de fonctionnement :

46.658,05 € au compte R 002

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2022 Commune proposée ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur ARTORÉ présente le Budget Primitif 2023 COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>CHAPITRE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>MONTANT</i>
011	<i>Charges à caractère général</i>	168.450,00 €
012	<i>Charges de personnel</i>	287.590,00 €
14	<i>Atténuation de produit</i>	9.300,00 €
65	<i>Charges de gestion courante</i>	69.690,00 €
66	<i>Charges financières</i>	7.486,59 €
023	<i>Virement section investissement</i>	119.122,46 €
TOTAL DEPENSES		661.639,05 €



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau
MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)
☎ 01 64 58 90 01
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation charges	0
70	Produits de services	36.480,00 €
73	Impôts et taxes	68.200,00 €
731	Fiscalité locale	464.220,00 €
75	Dotations et participations	46081,00 €
002	Excédent antérieur reporté	46.658,05€
TOTAL RECETTES		661.639,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	12.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	11.965,26 €
16	Remboursement d'emprunt	97.157,20 €
001	Sol exécution déficitaire	48.881,64 €
TOTAL DEPENSES		170.004,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
10	Dotations fonds divers	2.000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement	48.881.64 €
021	Virement section fonctionnement	119.122.46 €
TOTAL RECETTES		170.004,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 Commune tel que proposé ci-dessus.

Demande d'adhésion de la commune de Courson Monteloup à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique,

Le Syndicat assure la mise en œuvre de la stratégie commune pour le développement des usages et services numériques à l'échelle du département de l'Essonne,



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



À ce titre, le Syndicat exerce les missions suivantes :

L'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques ; la coordination des acteurs du secteur, pour un déploiement cohérent et conforme aux conclusions du SDTAN, des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics dont l'État ; la mise en œuvre d'actions d'animations prenant la forme d'ateliers et de groupes de travail, notamment de communautés d'innovateurs intéressés par des réflexions sur le développement de tout type d'usages et services numériques ; la mise en œuvre d'actions de mutualisation d'ingénierie de projets d'usages et services numériques.

Le Syndicat assure également le développement des usages et la fourniture de différents services numériques conformément aux projets prioritaires définis par le SDTAN d'Essonne Numérique.

Le SDTAN inclut un volet dédié à la stratégie de développement des usages et services numériques du territoire. Les principaux services sont détaillés ci-dessous, et l'Adhérent choisit ceux dont il souhaite bénéficier.

L'adhésion aux compétences choisies ci-dessus est valable pour une durée de 2 ans

MODALITÉS FINANCIÈRES DE LA COMPÉTENCE

Sur le plan financier, la collectivité n'aura pas à supporter de contribution annuelle pour l'adhésion à Essonne Numérique pour la compétence facultative « développement des usages et services numériques ». L'adhésion est donc gratuite. En revanche, une contribution sera demandée pour chaque service souscrit par l'adhérent à partir de tarifs définis dans un catalogue de services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique dans son intégralité ; approuve la demande d'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat Essonne Numérique, selon les modalités établies dans la présente délibération, notamment les services à la carte dont il souhaite bénéficier, la durée, le périmètre d'action et les modalités financières de l'adhésion ; décide de transférer au syndicat mixte ouvert sa compétence « développement des usages et services numériques », ainsi que toute compétence nécessaire à la mise en œuvre des services à la carte choisis ; désigne Alain Artoré en tant que délégué titulaire et Daniel Chaintreuil en tant que délégué suppléant qui représentera de la commune de Courson Monteloup au sein du comité syndical d'Essonne Numérique ; autorise le Maire à faire toutes les démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



QUESTIONS DIVERSES.

- Eclairage public

Une différence d'éclairage entre les rues du Parc et du Bois Bourdon a été signalée ; elle résulte d'un dysfonctionnement qui est en cours de correction par notre prestataire Eiffage Energie.

Concernant l'extinction nocturne, il est rappelé qu'elle est appliquée dans la quasi-totalité des communes du PNR et que, par ailleurs, elle nous a permis de contenir le budget électricité malgré les hausses de tarif.

Enfin, nous étudions le projet de transformation des lampadaires en led; le coût est élevé et le projet devra être éligible à une subvention.

- Tennis

Le démaillage du court municipal a été demandé. Cette opération d'entretien nécessite la présence d'un point d'eau (avec pression) qui n'existe pas sur le terrain municipal.

La solution consiste à obtenir un branchement provisoire auprès d'un riverain.

Les démarches sont en cours.

- Réseau fibre optique

M. le maire expose que le réseau de fibre optique est déployé à plus de 99 % sur le territoire de l'Essonne. La construction de cette infrastructure a été réalisée par le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique constitué entre le Département et les intercommunalités du sud de l'Essonne (dont la CCPL).

Les difficultés de raccordement des usagers sont dues aux opérateurs privés télécom (les FAI) qui sous-traitent en chaîne ces interventions à des techniciens insuffisamment formés et qui ne remontent pas les problèmes rencontrés auprès de l'exploitant du réseau « Essonne Numérique THD », société comprenant Orange, la Caisse des Dépôts et Covage.

Un projet de loi a été déposé par les parlementaires pour encadrer réglementairement ces raccordements qui devront être réalisés par des opérateurs apportant des garanties (compétence professionnelle, limitation des sous-traitances, planning des interventions et contrôle de ceux-ci, etc...)

Fin de séance à 22h30